Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 18 juillet 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),

- Vu l'arrêté du 18 juillet 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPLP),

- Vu l'arrêté du 7 octobre 2019 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPLP et des CAFEP-CAPLP ouverts au titre de la session 2020,

- Vu les propositions de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPLP et du CAFEP-CAPLP section Langues Vivantes - Lettres Option Allemand Lettres est constitué comme suit pour la session 2020 :

Présidente

Mme Bénédicte ABRAHAM Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche	Académie de PARIS

Vice-Président

M. Jonas ERIN Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche	Académie de PARIS

Secrétaire général

M. Fabrice POLI Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche	Académie de PARIS

Membres du jury

Mme Aline CHUDY Professeure de lycée professionnel	Académie de LILLE
M. Rémy CORTELL Inspecteur de l'éducation nationale	Académie d' AIX-MARSEILLE
Mme Anne IKSI-SMOUTS Professeure de lycée professionnel	Académie d' AIX-MARSEILLE
M. Philippe JACQUIN Inspecteur de l'éducation nationale	Académie de DIJON
Mme Michelle MOLLARD Professeure de lycée professionnel	Académie de DIJON

Article 2 :

La directrice générale des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 04 juin 2020

Pour le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse
et par délégation,
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU